

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-548

présenté par
Mme Pires Beaune

ARTICLE 58**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après l'alinéa 65, insérer l'alinéa suivant :

« b *bis*) Au troisième alinéa, les mots : « en 2014 » sont remplacés par les mots : « de l'année de répartition » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.